

POLITIQUE DE LANCEUR D'ALERTE (WHISTLEBLOWING)

ICAP LEATHER CHEM spa (ci-après, le « Responsable du traitement ») vous fournit la présente information conformément à l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679 (ci-après « RGPD »), au Décret législatif italien 196/2003 et au Décret législatif italien 101/2018, concernant le traitement des données personnelles, dans le respect des principes de licéité, de loyauté, de transparence et de minimisation des données, dans le cadre de la procédure de signalement de comportements potentiellement illicites (également conformément à l'article 54 bis du Décret législatif italien 165/2001), transmis par la section dédiée du site institutionnel ou par les autres modalités prévues et communiquées sur le site.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du traitement est ICAP LEATHER CHEM spa.

FINALITÉS ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Vos données personnelles seront traitées pour la gestion de toutes les phases de la procédure de signalement (whistleblowing), notamment : la collecte du signalement via le canal numérique mis en place sur le site institutionnel ou par les autres moyens prévus et communiqués, la vérification de la validité du comportement prétendument illicite faisant l'objet du signalement, les enquêtes, les activités d'investigation, l'adoption de mesures consécutives, les initiatives impliquant l'autorité judiciaire et la protection des droits.

La base juridique du traitement est l'intérêt légitime du Responsable du traitement, ainsi que le respect d'une obligation légale.

PERSONNES AUTORISÉES ET SOUS-TRAITANTS QUI RECEVRONT VOS DONNÉES

Vos données personnelles seront traitées par le personnel de ICAP LEATHER CHEM spa et par le cabinet d'avocats PTBM à Abbiategrasso (MI), qui joue un rôle dans la gestion de la procédure de signalement, préalablement autorisés au traitement et spécialement instruits et formés (par exemple : personnel, consultants externes impliqués dans la gestion).

Toutes les parties sont strictement tenues à une obligation de confidentialité concernant les données personnelles dont elles pourraient avoir connaissance.

Le traitement sera effectué presque exclusivement par des moyens informatisés ; toutefois, il peut subsister un besoin résiduel et minimal de traiter les données également sous forme papier pour les signalements reçus par des moyens alternatifs au canal numérique dédié sur le site institutionnel.

Les données peuvent également être traitées par des parties externes, éventuellement aussi en tant que responsables de traitement indépendants ou formellement désignées par le Responsable du traitement comme sous-traitants conformément à l'article 28 du RGPD, par exemple : les fournisseurs de la plateforme de gestion des signalements (à des fins de gestion technique). D'autres parties susceptibles de recevoir vos données peuvent être l'autorité judiciaire, la Cour des comptes, l'ANAC, ainsi que toutes les parties agissant en conformité avec une obligation légale.

PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données personnelles seront conservées par l'entreprise jusqu'à ce que les finalités et les obligations légales correspondantes soient remplies. Les signalements de faits ne relevant pas de la procédure de lanceur d'alerte seront conservés pendant la durée requise par la loi.

Pour les signalements qui doivent être vérifiés et ne pas être classés sans suite, car jugés fondés, la durée de conservation est fixée à 10 ans à compter de la fin des actions correctives prévues, ainsi que pour la durée nécessaire à la gestion de toutes les activités connexes.

Une durée de conservation plus longue peut toutefois être appliquée si cela est nécessaire pour se conformer à une obligation légale ou pour la défense d'un droit en justice.

TRANSFERT DES DONNÉES VERS DES PAYS HORS UE

L'entreprise ne transfère pas vos données vers des pays situés en dehors de l'Espace économique européen.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

En tant que personne concernée, vous bénéficiez des droits prévus aux articles 15 à 22 du RGPD ; pour les exercer, vous pouvez contacter le Responsable du traitement ou le DPO aux adresses indiquées ci-dessus. Vous avez également le droit de déposer une réclamation officielle auprès de l'Autorité italienne de protection des données sur le site : www.garanteprivacy.it

Pour effectuer un SIGNALEMENT, saisissez l'adresse suivante :

<https://wb-hs.mc3-innovation.it/ARXivarNextWebPortal>

Connectez-vous la première fois en utilisant l'ID et le MOT DE PASSE suivants : **segnalatore_icapleather**

Lors de la compilation du SIGNALEMENT, le système vous fournira un nouvel ID et MOT DE PASSE, qui devront être utilisés pour les connexions ultérieures afin de vérifier toute demande du RESPONSABLE DES SIGNALEMENTS.